

**Arrêté n° 22/132/CM**

**Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté n° 20/275/CM du 19 octobre 2020 de la Présidente de la Métropole portant désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d’administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

**CONSIDÉRANT**

- Qu’en vertu de l’article L. 1424-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au Conseil d’administration du SDIS sont élus par les présidents d’EPCI au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres ;
- Que les EPCI doivent être représentés par 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;
- Que compte tenu de la situation spécifique dans le département des Bouches-du-Rhône de la Métropole Aix-Marseille-Provence, seul EPCI disposant de la compétence incendie, celle-ci se retrouve seule électrice ;
- Qu’il revient ainsi à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence de procéder à la désignation des 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au Conseil d’administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Est abrogé l'arrêté n° 20/275/CM du 19 octobre 2020 de la Présidente de la Métropole portant désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

### **Article 2 :**

Sont désignés pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône, les élus suivants :

- Monsieur René Francis CARPENTIER - Titulaire
- Madame Béatrice CHIAVASSA BONFILLON - Titulaire
- Monsieur Christian NERVI – Titulaire
- Monsieur Bernard DESTROST-Titulaire
- Monsieur François BERNARDINI - Titulaire
- Monsieur Laurent BELSOLA – Titulaire
- Monsieur Laurent SIMON - Suppléant
- Monsieur Olivier FREGEAC -Suppléant
- Monsieur Pascal MONTECOT - Suppléant
- Monsieur Jean-Marie LEONARDIS - Suppléant
- Monsieur Frédéric VIGOUROUX - Suppléant
- Monsieur Gaby CHARROUX - Suppléant

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 juin 2022

**Martine VASSAL**

Reçu en Contrôle de légalité le 24 juin 2022